



Chèzeneuve

Conseil Municipal du 4 mars 2019

14 conseillers présents. Absente : Sandrine Hans
Secrétaire de séance : Guy Barnier

Tél. 04.74.28.21.24 - Email:mairie.chezeneuve@wanadoo.fr - Site internet: www.chezeneuve.fr

1 Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018

Après examen, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2018 :

- Section fonctionnement
Recettes : + 337 152,43 €
Dépenses : - 274 723,32 €
Excédent : + 62 429,11 €
- Section investissement
Recettes : + 228 871,10 €
Dépenses : - 207 551,96 €
Excédent : + 21 319,14 €
- Report excédent 2017 : 123 861,91 €
- **Excédent global de clôture : 207 610,16 €**

Malgré la baisse de la plupart des dotations le budget a été tenu et les investissements prévus pour 2019 seront financés sans avoir recours à l'emprunt.

2 Affectation du résultat

Le conseil décide d'affecter la totalité de l'excédent de la section fonctionnement à la section investissement.

3 Vote des taux

Malgré la baisse de nombreuses dotations, le conseil décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, à savoir : Taxe d'Habitation : 7,16%, taxe sur le Foncier Bâti: 13.89% et taxe sur le Foncier Non Bâti : 47.67%.

4 Renouvellement du CDD de Madame

Le conseil vote le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée qui lie la commune à Madame Fernandes. Contrat annualisé de 7 h 24 par semaine.

5 Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les objectifs de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) inscrits dans la délibération du 4 novembre 2013.

Le Maire indique ensuite les modalités selon lesquelles a été conduite la concertation tout au long du projet d'élaboration du PLU et en expose le bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ARRETE le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté
- ARRETE le projet du Plan Local d'Urbanisme
- PRECISE que le projet de PLU sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées (PPA) ou consultées

Prochaines étapes :

- Arrêté du maire soumettant le projet de PLU à enquête publique
- Enquête publique et rapport du commissaire enquêteur
- Modifications éventuelles du dossier
- Délibération approuvant le PLU
- Transmission du dossier approuvé aux PPA

6 Questions diverses

Centre aéré : la convention va être renouvelée avec « Léo Lagrange » pour un accueil des enfants du 8 juillet au 26 juillet (3 semaines)

Inscriptions dans les mairies de Maubec le mercredi 22 mai de 16h30 à 19h30, ou de Chèzeneuve le samedi 25 mai de 9h à 11h30.

Juridique : le recours déposé à l'encontre de la commune par la famille Bouvier-Viard a été rejeté par le tribunal administratif de Grenoble.

Travaux : les travaux de sécurisation de la RD 23 doivent débiter ce lundi 11 mars.

Café de la Place : il est désormais ouvert tous les dimanches matin.

Agenda

- **Vendredi 29 mars, soirée carnaval**, organisée par le sou des écoles
- **Samedi 30 mars, nettoyage de printemps**, accueil à partir de 9h00, au local technique